

348

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 348 5 février 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Pierre Moor
Victor Ruffy

Donnant, donnant

Sortir de la « crise », reprendre le rythme de croisière de la prospérité, remettre sur les rails les secteurs de l'économie qui s'effondrent, relancer l'activité dans les régions de notre pays qui, tenues déjà en marge de l'essor général pendant les temps de vaches grasses, font les frais en première ligne des programmes de « concentration » et de « rationalisation » de la production, le refrain repris en chœur d'un bout à l'autre de la Suisse laisse sceptique.

On découvre, au long du pénible inventaire des moyens restant à la disposition de l'Etat pour « relancer la machine »,

— que les circonstances économiques actuelles ne seront en aucun cas l'occasion d'un changement de cap (l'ébauche d'une croissance qualitative n'entre pas en ligne de compte pour une autorité politique prisonnière des rapports de forces confirmés par le bien-être des dernières décennies),
— que la volonté même de pallier l'une des principales carences du système, à savoir l'insuffisance d'une politique de développement régional, se heurte à des difficultés pratiques qui sont l'exact reflet de l'impuissance de l'Etat face à des entreprises jouant du libéralisme à leur seul profit,
— que la « crise » est l'occasion d'une impressionnante redistribution des cartes au profit des plus forts (régions et entreprises), redistribution d'autant plus importante que les difficultés sont plus aiguës, redistribution dont pâtissent au premier chef les travailleurs, redistribution sur laquelle les pouvoirs publics n'ont pratiquement aucune prise.

Ce dernier point mérite de plus amples développements. Les difficultés que la Suisse traverse, à l'image de l'ensemble du monde industrialisé, illustrent une fois de plus une des règles d'or du capitalisme : privatiser les bénéfices et collectiviser les pertes.

C'est la question primordiale des coûts sociaux sur laquelle il faut revenir une fois de plus.

Un premier exemple ? L'avenir de l'horlogerie. Les formules actuellement à l'étude supposent une intervention de l'Etat, que ce soit dans le domaine de la recherche et dans celui de la production (une nouvelle ASUAG ?), ou enfin dans le financement de l'infrastructure des régions concernées, toutes mesures indispensables pour sauvegarder les conditions de vie de la population horlogère. Mais quelle sera la contrepartie des patrons horlogers, mis aujourd'hui devant leurs responsabilités d'employeurs ?

Un autre exemple ? L'exploitation du chômage. Les « affaires » ralentissent-elles ? Alors les entreprises licencient (les travailleurs qui conservent leur poste sont gardés sous pression, jusqu'à accepter des baisses de salaires et des hausses de cadences)... et les chômeurs, eux, sont pris en charge d'abord par leur assurance-chômage (pour autant qu'ils en aient une), puis par la collectivité. Quand le besoin s'en fait sentir, on réengage les chômeurs ; et la valse des dividendes peut repartir comme avant ; même mieux qu'avant, puisque les grandes entreprises se sont débarrassées de leurs concurrents tout au long de la dépression.

L'équité voudrait que l'entreprise qui oblige (les conditions de cette prise en charge seraient à examiner) une caisse de chômage ou la collectivité à assumer une partie de ses obligations contractât à leur égard une dette : tout licenciement, tout chômage partiel devraient signifier, pour l'entreprise, la cession d'un droit de contrôle (sièges au conseil d'administration ? création d'un organe parallèle qui jouirait d'un droit de veto, en particulier au chapitre des plans d'investissements ?) à une caisse de chômage ou à la collectivité publique.

Donnant, donnant : à toute « aide » devrait correspondre un transfert de pouvoir. La « crise », ainsi, ne profiterait pas à une minorité, mais déboucherait sur une « restructuration » de l'économie, faisant une plus large place aux travailleurs. Ce serait un premier pas vers la participation.

Aménagement du territoire et agriculture: ce n'est pas la quadrature du cercle!

Votre journal nous a habitués à l'objectivité et à la bienveillance à l'égard des minorités qui prennent la peine d'étudier les problèmes de notre temps et de proposer des solutions courageuses. Or, votre article du 18 décembre 1975 reflète un conformisme surprenant à l'égard des projets du Conseil d'Etat vaudois et contient, à l'égard de notre initiative vaudoise, des interprétations que nous ne pouvons admettre. Nous vous saurions gré de faire part des remarques suivantes à vos lecteurs :

1. Vous écrivez que « l'initiative ne supplée donc pas à une politique d'aménagement du territoire comprenant des zones agricoles ».

En effet, pas plus que le projet de loi du Conseil d'Etat sur les « Mesures de compensation liées à la création de zones agricoles », elle ne prétend se substituer aux autorités dans leur tâche de planification, en particulier de création des zones agricoles. Au contraire, elle a pour but de faciliter leur travail en rétablissant l'équité entre propriétaires, et en donnant la priorité aux agriculteurs pour l'achat des terres agricoles. Elle est donc le complément qui permettrait à la loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) ou toute autre loi de planification de créer les zones agricoles.

2. Des zones à bâtir pour plus de 300 000 nouveaux habitants, alors que les prévisions parlent au maximum de 50 000 en 25 ans.

Vous reconnaissez que les zones constructibles sont démesurées. La spéculation peut y sévir librement. Un véritable aménagement consisterait à

les réduire aux besoins immédiats. Alors la perspective de mettre à disposition, au prix de revient et au fur et à mesure, le terrain vraiment nécessaire à l'expansion, prendrait toute sa valeur.

Mais nous savons bien qu'une telle politique d'aménagement, avec des zones constructibles correspondant aux besoins réels, est inapplicable tant qu'on ne rétablit pas l'équité, et qu'on vit dans un système d'indemnisation basé sur la valeur spéculative du sol.

C'est une des raisons pour lesquelles l'initiative a prévu un système qui s'appliquerait non seulement déjà avant la création des zones agricoles, mais aussi à l'intérieur des zones à bâtir démesurées, dans lesquelles se succéderont certainement plusieurs générations de paysans avant l'apparition des constructions.

L'initiative aura donc les deux avantages supplémentaires suivants :

a) de permettre aux agriculteurs de bénéficier de la péréquation pour continuer à utiliser ces terres dans les meilleures conditions.

b) de permettre aux constructeurs, au moment de bâtir, d'acheter ces terrains à la valeur agricole + contribution de péréquation.

Car vous avez omis de dire que le propriétaire, en contrepartie de l'indemnité de péréquation, accepte non seulement l'interdiction de bâtir, mais aussi l'interdiction de vendre le terrain à un prix supérieur à sa valeur agricole.

Il importe de le dire dans votre comparaison avec le projet gouvernemental, car dans ce dernier au contraire, le propriétaire qui a bénéficié de la compensation reste libre de revendre le terrain à qui lui plaît et au prix du marché.

3. Solution gouvernementale cohérente ?

Le projet de compensation du Conseil d'Etat, que vous qualifiez de « solution cohérente », consiste à prêter le 30 % de la somme nécessaire à une amélioration de structure de l'exploitation. A moins d'être riche, l'agriculteur devra emprunter

aux banques le 70 % restant : seule la petite minorité de paysans qui n'est pas surendettée pourra se permettre une telle opération.

Les autres n'auront droit à rien. Or le but de la motion Cavat est de rétablir l'équité entre propriétaires...

4. Le volontariat

Vous craignez que seuls les agriculteurs des régions où la demande de terrains à bâtir est pratiquement inexistante demandent l'indemnité de péréquation et le « gel » du prix de leurs terres. Vous oubliez que, même dans les zones dites chaudes, l'agriculteur est déjà soumis à des mesures qui restreignent de manière très sévère son droit de disposer du domaine : disposition du Code civil sur la succession paysanne, partage du bénéfice éventuel avec les cohéritiers en cas de revente, droit de préemption à la valeur de rendement en faveur des enfants, du conjoint et des parents, procédure d'opposition, interdiction de démanteler une exploitation viable...

Le ralentissement de l'expansion urbaine vient encore diminuer les espoirs de réaliser « une bonne affaire ».

5. Les variations de la conjoncture

L'initiative, dites-vous, propose un système qui ne peut fonctionner qu'à la faveur de la surchauffe.

C'est une affirmation gratuite que vos lecteurs ne sont pas en mesure de vérifier.

Or, les calculs montrent, au contraire, que le rythme des entrées d'argent dans la caisse de péréquation n'a pas une importance déterminante. Cette constatation est d'ailleurs corroborée par l'étude du financement du système effectuée par l'Office vaudois de l'urbanisme, en juin 1972. Nous lisons à la page 12 : « Bien que la réduction des prélèvements annuels soit forte, le fonctionnement du système n'est pas grandement affecté ». Puis, deux paragraphes plus loin : « Le système

n'explose donc pas ; il faudra simplement quelques années supplémentaires pour amortir la dette ».

En conclusion, nous tombons d'accord pour constater que la planification seule ne suffit pas. C'est une opération chirurgicale importante, irréalisable dans un régime foncier gravement malade. Les subventions du projet gouvernemental ne sont qu'un sirop pour adoucir les souffrances du patient. Or c'est la maladie qu'il s'agit de soigner.

Association vaudoise pour l'aménagement rural

RÉPONSE

Les points sur les «i»

En publiant cette mise au point de l'Association vaudoise pour l'aménagement rural (AVAR), DP tient à respecter le droit de réponse sur un sujet qui sera non seulement d'actualité en terre vaudoise, mais de première importance dans les mois à venir à l'échelon fédéral avec l'échéance capitale de la votation sur l'aménagement du territoire.

Cela dit, s'il est vrai que l'AVAR a conduit une action qui a permis de mettre en évidence une tare de notre économie qu'il est urgent d'éliminer dans le cadre d'une lutte contre le gaspillage, les cinq points soulevés ci-dessus appellent à leur tour des précisions, tant il est vrai qu'en la matière, la plus grande exactitude s'impose.

1. Pour les agriculteurs, il apparaît que c'est fausser le débat que d'insister d'abord sur la « compensation » (compenser avec quoi ? on se le demande, puisque le terrain de la plupart des agriculteurs ne sera jamais bâti, vu l'évolution démographique), ou sur le rétablissement d'une « équité entre propriétaires » : il s'agit plutôt de mettre l'accent sur l'élimination de l'endettement et sur la mise sur pied d'un crédit agricole adéquat.

Sol urbain et sol rural

2. Pour les terrains agricoles en zones à bâtir, un agriculteur propriétaire aura le choix, selon le système de l'AVAR,

soit de passer une servitude fixant à l'avenir le prix du sol à la valeur agricole,

soit de continuer à profiter de la plus-value inhérente au marché immobilier.

On peut douter que nombreux soient ceux qui préféreront la première solution, même si est prévue une contribution de péréquation ; il faudrait vraisemblablement que celle-ci soit au moins égale à la moins-value subie du fait de la servitude, et ce pour des raisons psychologiques évidentes.

Ceci posé, admettons que les propriétaires en zones à bâtir se décident à inscrire une servitude sur leur terrain, on n'en aura pas pour autant supprimé la spéculation foncière sur les terrains restants, notamment à l'intérieur du périmètre urbanisé.

Venons-en donc à l'essentiel ! Il faut savoir une fois pour toutes que, pour atteindre le résultat visé, on ne peut pas, on ne doit pas dissocier le statut du sol urbain de celui du sol rural. A défaut d'une solution générale, ce sera le locataire qui fera les frais de l'opération ! (à ce sujet, nous serions curieux de savoir si, dans le cadre cette fois, de l'initiative fédérale lancée par ces mêmes responsables de l'AVAR, les terrains actuellement construits sont pris en considération ou non.)

Pourquoi cette opposition ?

3. Le degré de « cohérence » de la solution gouvernementale a été apprécié en fonction de ses effets sur l'aménagement du territoire.

A cet égard, on s'étonne qu'après avoir maintes fois souligné que le système de péréquation ne supplée pas à l'établissement de territoires et de zones agricoles, les responsables de l'AVAR s'en prennent à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire qui s'avère être l'instrument com-

plémentaire de leur initiative constitutionnelle fédérale.

4. Celui qui est sensible à l'évolution du paysage autour des agglomérations ne peut que rester pan-tois devant l'impuissance des dépositaires de cet arsenal législatif destiné à empêcher la dégradation des zones péri-urbaines ! Si vraiment la solution préconisée par l'AVAR était celle qui, parachevant le tout, donnait définitivement aux agriculteurs la force de résister sur le plan foncier, comment expliquer l'attitude négative de la Chambre vaudoise d'agriculture à l'égard de ce projet ?

En réalité, tout porte à croire que l'opinion paysanne est très partagée sur ce point (dans cette perspective, une suggestion : pourquoi ne pas tenter une analyse scientifique des résultats du scrutin concernant cette initiative en milieux ruraux ?).

5. La citation de l'étude du financement du système, effectuée en effet il y a trois ans par l'Office vaudois d'urbanisme, n'a malheureusement rien à faire avec la réalité actuelle : la remarque citée portait sur l'incidence d'un arrêt de la construction dans le vignoble, alors que l'on doit faire face aujourd'hui à une diminution inéluctable et brutale du nombre des constructions dans l'espace vaudois tout entier !

Réserve supplémentaire : le « test » en question prévoyait un accroissement de population de l'ordre de 5000 habitants par an sur une période de vingt ans, or les chiffres officiels en notre possession indiquent un accroissement prévisible de 15 000 habitants au total d'ici à l'an 2000. On peut dès lors imaginer l'écart résultant de cette nouvelle donnée entre les « rentrées » (prélèvements lors des permis de construire) et les « sorties » (indemnités de péréquation versées aux agriculteurs) envisagées dans le système proposé par l'AVAR ; en fait, cet écart s'accroîtra au-delà de toutes les prévisions des auteurs de l'initiative, et il acculera l'Etat à contracter des emprunts d'une telle ampleur que les seuls intérêts des sommes empruntées coûteront plus cher encore qu'une opération de désendettement agricole !

Après les attaques du Groupe de travail tiers monde Nestlé contrôle son image de marque

Le procès qui oppose Nestlé au Groupe de travail tiers monde devant des tribunaux bernois est, on le sait, au point mort en attendant de nouvelles audiences au long desquelles les parties en présence pourront faire valoir leurs arguments sur le fond du problème, du moins on ose l'espérer.

En attendant, le débat se poursuit outre-Sarine. Le Groupe de travail tiers monde « tourne » dans des réunions avec son film « Flaschenkinder » qui lui permet d'engager le dialogue avec des assemblées diverses.

Nestlé, de son côté, ne reste pas inactif non plus. Témoin l'altercation, par personnes interposées, de Wohlen.

Le Filmklub de Wohlen décidait, il y a quelques semaines, d'inviter le Groupe de travail tiers monde (avec son film) et un représentant de Nestlé pour préserver l'équilibre de la soirée. Refus catégorique de Nestlé qui envoie, dans le même temps, deux lettres à Wohlen, la première à un industriel pour l'assurer qu'elle est prête à organiser seule une confé-

rence (sur la nutrition des bébés, ou sur le procès lui-même) dans une salle de la ville, la seconde à un autre personnage bien considéré pour lui demander comment il est possible que la paroisse prête sa salle pour la projection d'un film aussi diffamatoire que « Flaschenkinder »... Aux dernières nouvelles, le président de la paroisse était de plus en plus réticent à l'idée que la réunion se tienne à l'endroit prévu.

Tout ce remue-ménage inquiète, à n'en pas douter, les spécialistes des relations publiques de la multinationale helvétique, qui se montrent moins sûrs de leur fait que les responsables de l'entreprise, prompts, à chaque occasion, à minimiser l'action de clarification menée par le Groupe de travail tiers monde.

La conséquence de cette inquiétude : la commande à un institut de sondage d'une enquête sur l'image de marque de Nestlé en Suisse après les retombées des premières audiences du procès. Ci-dessous, le canevas de ce questionnaire. Révélateur !

Suivons les questions destinées, selon la formule, « à toutes les ménagères », à travers quelques étapes significatives des préoccupations de la multinationale helvétique. Les lecteurs de DP rendraient certainement service à Nestlé en répondant eux-mêmes à ce questionnaire...

La conversation commence, comme il se doit, sur un ton presque badin. La « ménagère » est mise en présence d'une liste de neuf sujets. Question : La presse, la radio et la télévision fournissent des informations sur tels et tels sujets ; je vais vous montrer une liste de différents thèmes ; veuillez me dire quels sont les thèmes dont vous avez entendu parler, beaucoup, peu ou pas du tout au

cours de ces derniers mois. Les thèmes valent la citation ; dans l'ordre donc : Education des enfants — Protection de l'environnement — Maladies dans les pays en voie de développement — Puissance des entreprises multinationales — Alimentation des nourrissons dans les pays en voie de développement — Problèmes de drogue chez les jeunes — Hôpital de la forêt vierge de Lambaréné — Prévoyance vieillesse en Suisse — Protection des consommateurs.

Si le sujet est réceptif, on continue tout de suite avec : Qu'avez-vous entendu, lu ou vu concernant l'alimentation des nourrissons dans les pays en voie de développement ?

Mais si la « ménagère » semble tout ignorer de la controverse, on insiste : Au cours de ces derniers mois, avez-vous lu dans la presse, vu à la télévision ou entendu dire à la radio quelque chose sur des entreprises qui vendent du lait en poudre pour nourrissons dans les pays en voie de développement ? (Au passage, les spécialistes de Nestlé apprécieront donc l'objectivité et l'impact respectifs des moyens de communication de masse...) Et l'on poursuit sur cette lancée : Qu'avez-vous lu, vu ou entendu à ce sujet ? Puis : Quelles entreprises ont été citées à ce propos ?

Le grand jeu

Voilà pour le préambule ! L'enquêteur sort alors le grand jeu, avec suffisamment de prudence cependant, pour ne pas trahir le commanditaire : Voici une liste d'entreprises ; veuillez citer la ou les sociétés qui ont été mentionnées à ce propos. Là aussi, la citation complète des firmes énumérées s'impose : Galactina — Milupa — Cow and Gate — Guigoz — Unilever — Wander — Nestlé — Hipp — Gerber — Hoffmann-La Roche — Sandoz.

Le nom ayant été lâché, foin alors de toute prudence : Des reproches sont faits à la maison Nestlé en rapport avec la vente du lait en poudre pour nourrissons dans les pays en voie de développement ; pouvez-vous me dire, encore une fois, de quels reproches il s'agit ? Quelle est votre opinion personnelle concernant ces reproches ? (suit la question classique qui permet de classer ces « reproches » par ordre d'importance).

Il s'agit maintenant d'établir les responsabilités : Pouvez-vous me dire qui fait ces reproches à Nestlé ? (Le dépouillement de l'enquête permettra, à n'en pas douter, d'apprécier la publicité que la multinationale helvétique a faite au Groupe de travail tiers monde en l'assignant en justice...)

Le profil de popularité

On peut entrer plus avant dans le vif du sujet : la popularité de Nestlé. Les questions qui suivent doivent, certainement, permettre de déterminer

l'accent des prochaines campagnes de propagande organisées par des experts en relations publiques. L'enquêteur attaque sans détours : J'aimerais maintenant connaître votre opinion sur la maison Nestlé.

Pensez d'abord à la maison Nestlé en général : Nestlé est une entreprise qui est (n'est pas) consciente de ses responsabilités — Nestlé vend des produits de bonne (mauvaise) qualité — Nestlé est une entreprise en laquelle on a (n'a pas) confiance.

Pensez maintenant à la maison Nestlé dans les pays en voie de développement : Les méthodes de vente de Nestlé dans les pays en voie de développement sont (ne sont pas) sérieuses — Nestlé agit de manière responsable (irresponsable) dans les pays en voie de développement — Nestlé apporte une contribution importante au développement de ces pays (exploite ces pays) — Nestlé vend dans les pays en voie de développement des produits de qualité irréprochable (de qualité douteuse) — Nestlé aide (n'aide pas) les populations des pays en voie de développement à résoudre leurs problèmes alimentaires.

Alerte au chiffre d'affaires

Tout cela nuira-t-il au chiffre d'affaires de la multinationale : Comme vous le savez peut-être, Nestlé vend de nombreux produits différents, dont certains aussi portent d'autres marques ; face aux reproches faits, on peut réagir de manière différente, en se disant soit « on ne devrait plus acheter aucun produit de la maison Nestlé », soit « on ne devrait plus acheter certains produits de la maison Nestlé », soit « il faut continuer à acheter les produits de la maison Nestlé exactement comme on l'a fait jusqu'à présent » ; quelle est votre opinion ? qu'en est-il dans votre cas ? quelle sera votre attitude à l'avenir ?

Des attaques qui portent

Les dernières questions prouvent que les accusations portées par le Groupe de travail tiers monde ont été enregistrées ; elles se retrouvent

sans exception au chapitre plus général de « l'alimentation des nourrissons dans les pays en voie de développement » :

Je vous lis quelques phrases, veuillez me dire, pour chacune d'elles, dans quelle mesure vous êtes d'accord :

— Le personnel féminin utilisé par Nestlé dans les pays en voie de développement s'efforce de son mieux d'expliquer aux jeunes mères la bonne façon de préparer le lait en poudre pour nourrissons.

— Bien qu'elle fabrique du lait en poudre pour nourrissons, la maison Nestlé recommande aux mères des pays en voie de développement d'allaiter elles-mêmes leurs bébés.

— Sans Nestlé et d'autres maisons, la mortalité des nourrissons serait plus élevée dans les pays en voie de développement.

— Le lait en poudre pour nourrissons n'est pas nécessaire dans les pays en voie de développement, car ces mères ont suffisamment de lait pour allaiter elles-mêmes leurs bébés.

— Etant donné que les laits en poudre pour nourrissons sont chers, les mères des pays en voie de développement préparent les biberons avec des dosages insuffisants.

Enfin, dernière question, celle qui situe l'enquête tout entière : Avez-vous des enfants de moins de trois ans ?

Crise de croissance

Depuis près de deux ans, le Parti socialiste genevois fait montre d'un dynamisme efficace. Il améliore du reste régulièrement ses positions lors des élections. Il s'est implanté avec succès dans plusieurs communes suburbaines où une nouvelle vague de militants anime la vie politique locale. Son capital de sympathie dans de larges couches de la population est évident.

Mais voilà que de vieux démons refont surface : ces succès aiguisent les appétits. La constitution de groupes à l'intérieur du parti ne reflète pas tellement des clivages politiques que l'ambition obstinée de certains dans la course aux honneurs.

L'offensive du GTS

Au cours de la campagne pour les élections nationales déjà, le GTS (Groupement des travailleurs socialistes) avait réussi à faire publier par le parti un journal vantant les qualités de ses seuls candidats, qualifiés eux, d'authentiques travailleurs.

Que le GTS cherche à affirmer une présence socialiste au sein des entreprises, c'est chose normale et intéressante. Mais que les méthodes utilisées concourent à empoisonner les relations à l'inté-

rieur du Parti socialiste, pour l'éventuel bénéfice personnel d'une minorité, voilà qui est tiré à côté de la cible.

Avant-goût électoral

Autre signe peu réjouissant : l'opinion a appris, il y a deux mois déjà, que le candidat socialiste à la présidence du Grand Conseil genevois était désigné ; dernièrement, on a pu lire dans la presse que le choix était modifié. La clef du problème ? Les élections cantonales de 1977 ! André Chavanne, depuis seize ans à la tête du Département de l'instruction publique, va peut-être se retirer ; et là aussi les ambitions se déchaînent. Qu'il y ait conflit de personnes, vifs débats, rien que de très courant. Mais utiliser largement en public ces divisions qui font la joie des chroniqueurs politiques, c'est dépasser la mesure.

De nombreux militants qui comprennent leur engagement de manière plus positive, et dont l'activité a permis le renouveau du PSG, ne manqueront pas de venir en « masse » au prochain congrès pour prouver, en s'opposant à la mainmise d'une minorité sur l'appareil du parti, que les socialistes genevois ont digéré leur crise de croissance.

Que pensent les libéraux ?

En Suisse alémanique, il n'y a pas de radicaux, mais des libéraux (Freisinnige ou Liberale). Nombreux sont les économistes qui font partie de ce parti et leur prose est largement répandue, ce qui permet de constater que leur appréciation de la situation économique est loin d'être uniforme.

DP a cité à plusieurs reprises le professeur Silvio Borner, de Saint-Gall. Il convient de mentionner également le professeur Würzler, de l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich et président d'une importante commission fédérale d'étude de la conjoncture. Dans une conférence donnée à Schaffhouse, cet éminent spécialiste a violemment attaqué la politique économique gouvernementale et a notamment prononcé une phrase qui a fait le tour de la presse : « Il ne doit pas y avoir de chômage si ceux qui détiennent le pouvoir politique n'en veulent pas ».

D'extraits de son exposé, publiés dans « Schweizerische Finanz Zeitung » (2), nous extrayons encore ce passage : « C'est pourquoi il me paraît fondé d'introduire un droit au travail dans les droits sociaux à prévoir lors de la révision de la Constitution fédérale. Bien qu'une initiative constitutionnelle (socialiste — réd.) ait été repoussée autrefois en votation populaire, il faut renouveler la tentative parce que le droit au travail est en fait un des droits fondamentaux de l'homme. »

Dans un discours prononcé peu après, à Schaffhouse également, et reproduit partiellement par « Finanz Zeitung » (4), le conseiller fédéral Brugger a rejeté l'accusation professorale en relevant que c'est une fuite en avant que de faire assumer aux puissances occultes, aux méchants garçons et aux politiciens incapables la responsabilité du fait que ce monde ne se présente pas comme un jardin d'Eden exempt de problèmes.

A Berne, un économiste socialiste, Beat Kappeler, a esquissé, dans une conférence au Centre

d'éducation ouvrière, les grandes lignes d'une politique économique du Parti socialiste qui serait une vraie alternative à la politique économique des partis bourgeois. « TW » a donné un compte rendu dont nous retenons un point, celui selon lequel il ne s'agit pas de créer un capitalisme d'Etat, mais de démocratiser l'économie.

— Le journal de la FTMH en allemand « SMUV Zeitung » a actuellement un tirage contrôlé de 75 215 exemplaires. C'est remarquable.

— A noter dans le numéro du week-end du « Tages Anzeiger » une double page consacrée à la liberté d'expression politique des professeurs (reflets d'un séminaire organisé il y a peu sur le thème « Liberté des enseignants et liberté d'enseignement dans nos écoles » — un thème qui, à lui seul, situe déjà le climat régnant dans les écoles zurichoises). Le quotidien zurichois reproduit côte à côte les exposés présentés, d'une part par le socialiste Adolf Muschg (professeur de littérature allemande à l'Ecole polytechnique) et, d'autre part par le président du Parti radical du canton de Zürich, Rudolf Friedrich. Une confrontation qui éclaire de façon spécialement intéressante le débat actuellement en cours à ce chapitre pour le moins délicat outre-Sarine.

Dans le magazine du TA, une note de lecture sur des livres destinés aux enfants et aux adolescents, et dont la particularité est de donner un nouvel éclairage du tiers monde.

— A relever dans le supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung », trois articles ou notes :

a) une synthèse sur l'importance (commerciale et culturelle) de la critique de la littérature ;

b) une étude circonstanciée sur l'essor de la « video », à la fois comme expression artistique et nouveau moyen de communication de masse, et comme instrument pour une « action sociale » d'un type inconnu jusqu'ici ;

c) le point, rapide, sur l'organisation actuelle de la télévision par câble en République fédérale allemande.

A trop vouloir embrasser...

« Le suicide socialiste » par Jean-François Revel (« Express » du 12 janvier 1976), extrait de son livre « La Tentation totalitaire ».

D'un point de vue « socialiste », ce livre devrait (nous) plaire puisque, pour une part, il se présente comme une critique du « communisme », et comme un avertissement amical à l'adresse des socialistes.

Le communisme ? « ... le stalinisme est l'essence du communisme », « ce qui varie, ce n'est pas le système stalinien, c'est la rigueur plus ou moins grande avec laquelle il est appliqué... » (remarquons en passant que c'est presque mot pour mot ce que les communistes, et plus encore les gauchistes disent du capitalisme et de la bourgeoisie : « le fascisme est l'essence du capitalisme », etc.) (remarquons aussi que c'est également la thèse de Soljenitsyne, qui cependant va plus loin, ajoutant que le stalinisme est l'âme du marxisme, et le marxisme l'âme de toute la pensée de gauche, ou peu s'en faut !).

Et les arguments qu'il avance sont considérables... Toutefois, d'une part, qui veut trop démontrer ruine sa démonstration. Et d'autre part, comme pour Soljenitsyne déjà cité, c'est en fin de compte au socialisme (qu'il prétend « avertir ») qu'il s'en prend, et le capitalisme qu'il défend.

Qui veut trop démontrer... : « Le rapport Khrouchtchev fut prononcé à huis-clos, à l'usage de la seule hiérarchie, et ne fut jamais publié en URSS, ni spontanément dans la presse communiste occidentale, sinon par bribes, après qu'il eut fait le tour du monde dans la presse « bourgeoise », écrit Revel. On pourrait se demander par quel miracle ce rapport, « à l'usage de la seule hiérarchie » et prononcé devant le Soviet suprême, a pu faire « le tour du monde dans la presse bourgeoise »...

Mais il y a plus grave : Revel défend en fait le système capitaliste — et si ses arguments sont

bons, on ne peut que s'incliner... Mais sont-ils convaincants ?

« Somme toute, écrit-il en bon disciple du professeur Schaller, le capitalisme industriel, après avoir, pendant trois ou quatre décennies, créé les conditions d'une exploitation des enfants sans doute plus inhumaine qu'auparavant, a été le système qui l'a fait disparaître, tout comme il a progressivement ramené la durée du travail de quatorze ou douze heures à huit ; de six ou parfois sept jours par semaine à cinq ; de douze mois par an à onze ou à dix et demi, selon les professions. » (« Express », p. 46.)

Or, indépendamment du fait qu'en ce qui concerne le travail des enfants, Revel semble mal connaître l'Italie, par exemple, de telles affirmations ignorent purement et simplement toute la question du tiers monde, du colonialisme et du néo-colonialisme : si nos prolétariats, c'est vrai, ont eu droit à quelques bribes du festin, c'est aux dépens de ce tiers monde exploité jusqu'à la corde...

J. C.

VAUD

Rolle: sauvez la réforme!

Dans deux ans et demi, les premiers élèves sortiront de la zone-pilote de Rolle. Le projet initial a subi plusieurs modifications qui vident en partie le projet de son sens, notamment par l'introduction précoce des cours à niveaux (début de la 5e année) et des options (début de la 6e).

Pourquoi ces modifications? Pour que l'élite (= les futurs universitaires) puisse entrer normalement dans l'un des gymnases lausannois, dont l'immobilisme n'est pas l'une des moindres caractéristiques. Signalons, à l'intention de tous ceux qui douteraient encore du fait que tout notre système scolaire est conçu en fonction de la minorité qui va poursuivre des études longues, que l'introduction prématurée des cours à options a été justifiée par la nécessité d'avoir quatre années de latin avant l'entrée au gymnase. On a donc créé

une option « latin ». Puis il a bien fallu en trouver deux autres (« italien » et « sciences appliquées ») pour occuper les élèves non latinistes!

Des élèves comme avant

Le Département a ainsi été amené à modifier l'expérience uniquement pour que les quelques

Coordination romande : théorique et pratique

Les enfants de toute la Suisse romande bénéficient depuis trois ans d'un enseignement rénové de mathématiques. Contenu différent, méthodes nouvelles ont exigé du corps enseignant primaire un gros effort de recyclage.

Les maîtres chargés de donner cette formation avaient reçu la consigne d'annoncer à leurs collègues que leurs futures classes comprendraient 25 élèves au maximum, conformément aux dispositions prévues par la Conférence interdépartementale romande pour la coordination de l'enseignement (CIRCE).

Dans le canton de Vaud, des inspecteurs, par zèle ou par conviction, cherchent à augmenter les effectifs des classes pour diminuer le nombre de postes (la loi le leur permet d'ailleurs, qui fixe l'effectif maximum à 32 élèves!). C'est ainsi que, pour 87 élèves de première année, un inspecteur lausannois a refusé d'ouvrir quatre classes de 21 ou 22 élèves, préférant trois classes de 29 enfants. Et, pour revenir à l'enseignement des maths modernes, peu importe si ces enfants de sept ans doivent, entre autres, perdre une heure pour déplacer les tables et libérer l'espace nécessaire aux différents jeux permettant une approche concrète de la théorie des ensembles. Du moment que les parents ne disent rien et que les enseignants se résignent!

Rollois qui iront suivre un gymnase lausannois puissent le faire sans être désavantagés. Et comme, à Rolle, on n'aime pas les demi-mesures, il ne serait guère étonnant que l'on ait décidé de

préparer, pour les meilleurs élèves de 8e et de 9e, des programmes qui ressembleront fort à ceux de première année de gymnase. Quand le directeur de la zone de Rolle aura pu démontrer que les « élèves rénovés » ne sont pas différents des volées traditionnelles (traduisez : ils réussissent aussi bien au gymnase), il pourra affirmer avec conviction : la réforme est bonne, tout est comme avant.

Des critères différents

Une solution différente était — est encore — envisageable ; elle consiste à prendre un autre point de comparaison que le gymnase actuel. Pourquoi ne pas envoyer en 1978 les Rollois au gymnase de Vevey qui devra, lui, se modifier pour accueillir les Veveysans sortant de la zone-pilote? Ces élèves permettraient à quelques professeurs de faire une expérience utile à l'ensemble des maîtres l'année suivante.

Il semble qu'actuellement le Département ne veuille pas entendre parler de cette solution. Serait-ce parce qu'il n'aurait plus de prétexte pour refuser une profonde remise en cause, sur le plan du contenu de l'enseignement, du système sélectif qui est le nôtre ?

A NOS LECTEURS

Avec la parution de ce numéro prend fin le délai que nous vous avons proposé pour l'opération traditionnelle de fin d'année « abonnements-cadeaux », opération qui se conclut, il faut le dire, sur un bilan exceptionnellement favorable. Merci !

Avis aux abonnés qui n'auraient pas encore renouvelé leur abonnement pour 1976 : en vous hâtant de verser 40 francs à notre CCP (voir en première page), vous soulagez les nerfs des responsables du budget de DP et vous simplifiez le travail de l'administration; d'une pierre deux coups donc !

GENÈVE

La « Tribune » au secours du patronat

Une lettre de lecteur sur trois colonnes, et dans une mise en page inhabituelle : fin du cahier, titre en couleur, sous-titres... Sous les initiales de l'auteur, une petite note inattendue, selon laquelle la rédaction détient le nom et l'adresse de l'auteur, comme si l'on pouvait avoir des soupçons à ce sujet.

Le caractère explosif du sujet justifie cet excès d'honneur et de précaution : une violente attaque contre la rémunération des fonctionnaires genevois, petits et moyens, accompagnée de comparaisons avec le secteur privé.

Six ans de retards

La situation de l'administration cantonale est un peu particulière : longtemps laissée à l'arbitraire (depuis quinze ans, l'Etat ne publiait plus la liste des fonctions publiques et de leur rémunération), pendant longtemps hors d'état de rivaliser avec l'économie privée, la rémunération des employés de l'Etat faisait dès 1969 l'objet d'une réestimation et d'une revalorisation qui, d'erreurs en coûteuses incohérences, traînait six ans pour se terminer en 1975.

La transparence régnant désormais, avec l'appui du Conseil d'Etat, l'accent doit être mis sur la revalorisation des salaires d'ouvriers et d'employés qualifiés, tandis que les cadres supérieurs, du fait de leur position stratégique, veillent à ne pas être oubliés.

Mais au moment où l'opération est terminée, la récession a modifié le climat sur deux points : le chômage ou la menace de chômage permettent au patronat de faire pression sur les rémunérations les moins élevées ; désormais, la comparaison ne joue plus toujours en faveur du secteur privé ; la sécurité de l'emploi, argument suscitant il y a deux ans encore un sourire méprisant, est devenue un avantage de poids.

Pour le patronat genevois, les salaires de l'administration, l'allocation intégrale du renchérissement deviennent des obstacles à éliminer rapidement. Pour cela, un moyen simple : susciter la jalousie des autres travailleurs, sur lesquels pèse une fiscalité chaque année plus lourde.

« L'Ordre professionnel », organe de la petite entreprise, et le Parti libéral, montent en ligne sans pouvoir faire passer leur émotion à l'ensemble de l'opinion publique. Les partis de la majorité hésitent : les fonctionnaires, de par leur nombre, constituent une force qu'ils hésitent à attaquer de front.

Ce sera finalement la « Tribune de Genève » qui sacrifiera toute considération commerciale à court terme sur l'autel du « bien commun » de la droite genevoise. Au sein de sa rédaction, un homme est tout désigné pour l'opération, son chroniqueur économique, M. Jean-Marie Laya, qui n'a jamais fait mystère de son inclination pour les dirigeants de notre économie et des multinationales (nos lecteurs se souviennent de la manière bien particulière dont, seul de la presse romande, il se fit l'écho de notre article sur les contrats léonins passés par Nestlé avec les colonels grecs : son article, tout à la louange de la multinationale, ne contenait pas un mot des accusations des auto-

40 heures : choisir le terrain

S'agissant de la durée hebdomadaire du travail, et dans la perspective de la votation fédérale sur les 40 heures (initiative des Organisations progressistes), les statistiques se multiplient à loisir. C'est dans l'« industrie » que les calculs peuvent le plus aisément être faits. Voici quelques points de repère dans cette branche !

La durée hebdomadaire moyenne de travail dans l'industrie a fortement diminué en Suisse, surtout depuis la moitié des années cinquante. S'établissant à 47,9 heures à la fin de la guerre (3e trimestre 1946), elle ne s'est guère modifiée jusqu'en 1955 (47,7 heures) date à partir de laquelle elle

rités helléniques). Prudent, il lance la lettre du lecteur inconnu. Ensuite, un autre inconnu, le confectionneur de manchettes, trouve les mots voulus pour donner la publicité nécessaire aux déclarations menaçantes des trois partis de droite à l'endroit de la fonction publique.

L'offensive n'en est qu'à ses débuts. Il reste à suivre son évolution, à voir si les dirigeants de l'économie réussiront à dresser l'opinion publique et en particulier les milieux populaires, contre les travailleurs du secteur public, en jouant du réflexe antifonctionnaire.

Nécessaire solidarité

Si la manœuvre échoue et si la solidarité entre travailleurs joue, ceux du secteur privé utilisant le cas échéant la situation des fonctionnaires comme un levier pour leur propre défense, il faudra alors reposer la question de l'organisation du travail dans les administrations. Des salaires inférieurs justifient toutes les lourdeurs qui caractérisent l'administration publique, le refus des responsabilités, le manque de souplesse. Des salaires normaux permettent de recruter ailleurs que dans cette clientèle politique refusée par l'économie privée, d'introduire imagination et initiative. De modifier en partie l'image de l'Etat.

se contracte sensiblement (de trois heures en tout) jusqu'en 1970.

Puis, après une phase de relative stabilité s'étendant jusqu'à 1973/1974, la durée moyenne subit une nouvelle baisse, cette fois sous l'influence de la récession, pour n'atteindre plus que 42,9 heures. En réalité, déduction faite des vacances, jours fériés et autres absences (maladie, service militaire), la durée effective du travail dans l'industrie est de 37 heures par semaine.

Les négociations conventionnelles entre « partenaires sociaux », si elles ont lieu ces prochains mois, pourraient débiter dans ce secteur.